

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 13 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 07 novembre 2025

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM DURAND Gérald, GOSSE Pascal, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BRUNEL Isabelle à BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M. BESSON Jonathan à DURAND Gérald, M. GROS Cyril à MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, M. VERNET David à M. VOLLE Jean-Luc.

Secrétaire de Séance : M. GOSSE Pascal

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2025

N°46/2025

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°45/2025 adoptée en cette même séance, approuvant la demande de crédit auprès du Crédit Agricole pour le financement d'investissements,

Considérant qu'il convient d'inscrire au budget principal 2025 de nouvelles dépenses et recettes,

Monsieur le Maire propose de voter la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

<i>Article – désignation</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
213 - Constructions		320 689 €

Recettes d'investissement :

<i>Article – désignation</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
1641 – Emprunt en euros		320 689 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ➔ Adopte la décision modificative proposée en inscrivant en dépenses et en recettes sur la section d'investissement 320 689 € tels que détaillé ci-dessus.
- ➔ Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Yves PONTHER


